



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-103459>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-103459

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-99022

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 11/09/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE SAINTES

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21170415000351

Ville : Saintes

Code postal : 17100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation d'un mapping de Noël

Type de marché : Services

Section 4 - Informations rectificatives

- Dans le CCP à l'article 1.3 Etat des besoins ne pas lire "Valorisant l'architecture de la façade du bâtiment proposé, le mapping mettra en scène par l'image et le son le thème des fêtes de Noël et de l'hiver." mais lire "Valorisant l'architecture de la façade du Palais de Justice, le mapping mettra en scène par l'image et le son le thème des fêtes de Noël et de l'hiver. Les musiques utilisées seront libres de droit" ne pas lire "La Durée des boucles sera de 5 à 7 minutes, diffusées à partir de 17h30 jusqu'à 21h30 chaque soir du 14 décembre au 1er janvier de l'année suivante." mais lire "La Durée des boucles sera de 5 à 7 minutes, diffusées à partir de 17h30 jusqu'à 21h30 chaque soir de la semaine 50 à la semaine 1 de l'année suivante." a été ajouté à la fin de l'article 1.3 la phrase suivante "La Ville aura la possibilité de procéder à des captations vidéo de moins de trois minutes et des photos pour faire des diffusions à titre gratuit sur ses plateformes et réseaux." A l'article 1.10.4 Délai d'exécution du CCP, a été ajouté la phrase suivante "Des réunions seront à prévoir en concertation avec le référent technique au moins 2 mois en amont

de la programmation et 7 jours avant la diffusion." Dans le RC la visite obligatoire est devenue facultative

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/09/2024